



## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #713

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Témiscaming le 14 janvier 2025 :

**Règlement #713 décrétant les taux variés de taxes foncières, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2025.**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h30 et sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Témiscaming, ce 30 janvier 2025

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 30 janvier 2025 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du Règlement #713 décrétant les taux variés de taxes foncières, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2025.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville, au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 30 janvier 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 janvier 2025.

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier